

## Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal

du 28 Avril 2011

-----

Les membres du conseil municipal, dûment convoqués, se sont réunis le 28 Avril 2011 au lieu habituel des séances, salle du conseil, sous la présidence de Madame Adrienne SIMON, Maire.

Présents : Messieurs BURLIER. GIMENO. MARJOLLET. PAILLOUX. Madame CHAMBORD. Monsieur POINT. Madame BOURDAREAU. Monsieur GORCE. Madame MARCHAND. Monsieur ARRIVE-BEYLOT. Mesdames DELAGE. LEGER. DENIS. Messieurs Michel MARTIN.

Absents et excusés : Monsieur LINLAUD qui donne pouvoir à Madame BOURDAREAU. Monsieur LINARD qui donne pouvoir à Monsieur BURLIER. Monsieur Alain MARTIN qui donne pouvoir à Monsieur Michel MARTIN.

Messieurs BROTHIER. PAMPIGLIONE. HIVERT. FOURNIER. CORMAU.

Monsieur ARRIVE-BEYLOT est élu secrétaire de séance.

### I Budgets Primitifs 2011

Monsieur GIMENO commente les Budgets Primitifs 2011.

#### Budget de la Commune

Dépenses et recettes de fonctionnement s'équilibrent à : 3 053 798,00 €

Dépenses et recettes d'investissement s'équilibrent à : 2 020 084,49 €

Le conseil municipal approuve le Budget Primitif 2011 de la commune par 16 voix pour et 2 voix contre (Messieurs M. MARTIN. A. MARTIN).

#### Budget de l'Eau

Dépenses et recettes de fonctionnement s'équilibrent à : 283 562 €

Dépenses et recettes d'investissement s'équilibrent à : 267 460 €

Le conseil municipal approuve le Budget Primitif 2011 du service de l'eau par 16 voix pour et 2 voix contre (Messieurs M. MARTIN. A. MARTIN).

#### Budget de l'Assainissement

Dépenses et recettes de fonctionnement s'équilibrent à : 129 138 €

Dépenses et recettes d'investissement s'équilibrent à : 244 040 €

Le conseil municipal approuve le BP 2011 du service de l'assainissement à l'unanimité.

#### Budget Régie des Transports

Dépenses et recettes de fonctionnement s'équilibrent à : 8 820 €

Pas de section d'investissement.

Le conseil municipal approuve le BP 2011 de la Régie des Transports à l'unanimité.

#### Budget Zone d'Activités n° 3

Dépenses et recettes de fonctionnement s'équilibrent à : 274 746,13 €

Dépenses et recettes d'investissement s'équilibrent à : 321 275,73 €

Le conseil municipal approuve le BP 2011 de la Zone d'Activités n° 3 à l'unanimité.

Monsieur GIMENO expose les modifications intervenues en 2011 sur la fiscalité et notamment l'incidence du transfert des taxes d'habitation et foncières du département à la commune ce qui augmente le taux communal mais ne devrait pas changer le total à payer pour les assujettis.

Madame le Maire propose ensuite au conseil municipal de voter des taux d'imposition :

- taxe d'habitation : 15,76 %
- taxe foncière bâtie : 21,91 %
- taxe foncière non bâtie : 48,45 %
- contribution foncière des entreprises : 20,44 %

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de voter les taux d'imposition ci-dessus.

## **II Avenant n° 3 aux honoraires du maître d'œuvre pour les travaux de rénovation de la gare**

Madame le Maire présente l'avenant n° 3 pour les honoraires de l'architecte et des bureaux d'études pour la rénovation de la gare suite à l'avant-projet n°4 approuvé en octobre 2010.

En effet, le coût prévisionnel des travaux est passé de 200 000 € HT à 282 100 € HT, les honoraires de maîtrise d'œuvre s'élevant à 36 673 € HT au lieu de 22 340 € HT.

Le conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord et autorise Madame le Maire à signer l'avenant correspondant.

## **III Demande de subvention pour les terrains de sports**

Monsieur MARJOLLET présente au conseil municipal le projet de rénovation des installations sportives en deux tranches :

- la première tranche, objet de la demande, d'un montant de 79 939 € HT correspond à la remise en état du terrain d'honneur et du terrain d'entraînement (engazonnement et arrosage intégré) avec la création d'une aire de jeux (un terrain à 11 et un terrain à 7).

- la deuxième tranche prévue en 2012 portera sur la création de vestiaires aux normes de la Fédération Française de Football et en correspondance avec l'effectif du club.

Le conseil municipal donne son accord au projet présenté, décide de lancer une consultation pour ces travaux et sollicite une subvention de l'Etat auprès du Centre National de Développement du Sport (CNDS).

Il sollicite également une subvention auprès de Madame la Présidente du Conseil Régional et une subvention auprès de Monsieur le Président du Conseil Général.

Monsieur MARJOLLET évoque le problème de l'arrosage des terrains, soit par forage (autorisation à obtenir) soit en utilisant l'eau de rejet de la station d'épuration (à étudier).

Il précise que la consommation du stade de football est de 1 500 € par an.

#### **IV Augmentation du loyer du cinéma**

Madame le Maire informe le conseil municipal que le loyer du cinéma est révisable par période triennale.

Le loyer actuel est de 656,05 € par an et après application des indices du coût de la construction, il passerait à 746 € par an au 1<sup>er</sup> Avril 2011.

Le conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord.

#### **V Vente d'une motobineuse et d'une débroussailleuse**

Monsieur PAILLOUX expose que les établissements QUICHAUD de CHASSENEUIL souhaitent acquérir la motobineuse ISEKI AC40 au prix de 50 € et une débroussailleuse ECHO, endommagée au prix de 150 €.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de céder au prix de 50 € la motobineuse ISEKI AC40 (numéro d'inventaire 2001/300/007) ainsi que la débroussailleuse ECHO (numéro d'inventaire 2009/300/022) au prix de 150 €.

#### **VI Participation de la commune à la CLIS de La Rochefoucauld**

Madame le Maire informe le conseil municipal de la demande de la commune de LA ROCHEFOUCAULD pour une participation à hauteur de 308,69 € par élève aux frais de fonctionnement de la Classe d'Intégration Scolaire (CLIS).

La commune de CHASSENEUIL est concernée pour un enfant.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de verser la somme de 308,69 € à la commune de LA ROCHEFOUCAULD (participation 2009/2010 à la CLIS).

#### **VII Modification du temps de travail**

Madame le Maire informe le conseil municipal que Madame PAUILLAC a fait valoir ses droits à la retraite à compter du 1<sup>er</sup> Juin 2011 et qu'une partie de son emploi du temps peut être transféré à du personnel actuellement à temps non complet.

Ainsi, Madame Nathalie DENIS pourrait assurer le ménage de la salle des fêtes (6 heures par semaine) et Madame Emmanuelle MORINET la garderie du matin de l'école George Sand (4 h 20 sur l'année).

Par ailleurs, Madame Myriam DUBREUIL assurera l'entretien de la halte-garderie (7 h 30 par semaine sur 38 semaines).

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'augmenter le temps de travail des agents suivants, à compter du 1<sup>er</sup> Juin 2011 :

- Madame Nathalie DENIS de 12,58 à 18,58 h par semaine
- Madame Emmanuelle MORINET de 16,40 à 19,81 h par semaine
- Madame Myriam DUBREUIL de 21,63 à 28,15 h par semaine.

#### **VIII Remplacement de Madame PAUILLAC**

Madame le Maire expose qu'à compter du 1<sup>er</sup> Juin 2011 l'emploi du temps de l'agent qui sera recruté en remplacement de Madame Eliette PAUILLAC a été recalculé.

Le poste à pourvoir comprend le ménage de la mairie, de l'école maternelle et la surveillance de la cantine de l'école maternelle pour 28 heures par semaine.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de supprimer un poste d'agent technique 1<sup>ère</sup> classe à 35 h par semaine et de créer un poste d'agent technique 2<sup>ème</sup> classe à 28 h par semaine à compter du 1<sup>er</sup> Juin 2011.

### **IX Demande de subvention auprès de l'Etat pour la rénovation de la gare**

Madame le Maire rappelle au conseil municipal que l'avant-projet n°4 avait été validé par le conseil municipal le 28 octobre dernier et qu'un dossier de demande de subvention dans le cadre de la DETR (Dotation d'Equipeement des Territoires Ruraux) a été transmis en sous-préfecture.

Le plan de financement prévisionnel serait le suivant :

#### Coût du projet

- Achat de terrain + frais	10 000 €
- Rénovation du bâtiment existant (y compris une partie des lots charpente couverture ravalement attribués à l'Office HLM pour 52 700 €)	164 200 €
- Construction des sanitaires	117 900 €
- Honoraires et divers	36 600 €
<b>TOTAL</b>	<b>328 700 €</b>

#### Financement

- Etat (35% sur la base de 266 600 € une fois déduits les travaux attribués à l'Office HLM)	93 100 €
- Conseil Régional	100 000 €
- Commune (emprunt et autofinancement)	135 600 €
<b>TOTAL</b>	<b>328 700 €</b>

La durée prévisionnelle des travaux est de 8 mois.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, sollicite une subvention au titre de la DETR 2011 auprès de Monsieur le Préfet de la Charente.

### **X Demande de subvention exceptionnelle auprès du Conseil Régional pour la rénovation de la gare**

Madame le Maire informe le conseil municipal de la visite de Madame la Présidente de Région à CHASSENEUIL ce jour au cours de laquelle le projet de rénovation de la gare lui a été présenté.

Le nouveau bâtiment permettra d'offrir aux utilisateurs du TER des conditions de sécurité et de confort propres à améliorer la fréquentation de ce moyen de transport indispensable tant aux habitants de CHASSENEUIL qu'aux élèves du Lycée Professionnel et du Campus des Métiers.

Le souhait premier de la municipalité est de conserver le bâtiment actuel qui fait partie de l'histoire de la commune et de son patrimoine.

<u>Plan de financement prévisionnel</u>	
Acquisition du bâtiment et des terrains	31 900 €
Ancien projet non réalisé	67 000 €
Rénovation du bâtiment (financement 1/3 par les HLM)	111 500 €
Réalisation du chemin piétonnier sécurisé	4 000 €
Construction de sanitaires	117 900 €
Honoraires et divers	36 673 €
Total	368 973 €
Subvention du Conseil Général	65 000 €
DETR	93 100 €
Commune	110 873 €
Subvention sollicitée du Conseil Régional	100 000 €
Total	368 973 €

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le projet et sollicite une subvention exceptionnelle auprès de Madame la Présidente du Conseil Régional Poitou-Charentes.

### **Informations**

- Madame le Maire informe que la commune de SUAUX demande l'avis du conseil municipal sur son projet de carte communale et que celui-ci peut être consulté sur le site dont l'adresse est communiquée à chaque conseiller.

- Madame le Maire rappelle que la réunion publique du PLU a été reportée au 5 Mai 2011 suite à un empêchement de dernière minute de Madame GUERIF.

- Madame le Maire donne le résultat de divers appels d'offres :

- pour l'auto-surveillance et les prélèvements à la station d'épuration, la société SAUR a été retenue pour un prix de 32 480 € HT.

Monsieur MAZOIN de CHASSENEUIL se chargera, avec l'accord des services de l'état compétents, de l'enlèvement provisoire des boues à la station d'épuration.

- l'analyse des offres pour le choix des bureaux d'études pour l'architecte du château d'eau de La Fuie et du sur-presseur de Chez Dieu est en cours.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 30 mn.